



Travailleurs indépendants impactés par la crise : Conditions et démarches à suivre pour solliciter une aide financière à l'URSSAF

Madame, Monsieur,

Tous les travailleurs indépendants affiliés au régime de la sécurité sociale des travailleurs indépendants, quel que soit leur statut, peuvent bénéficier d'une aide financière exceptionnelle ou d'une prise en charge de cotisations de la part de l'URSSAF, si les critères d'éligibilité suivants sont remplis :

- avoir effectué au moins un versement de cotisations depuis son installation ;
- avoir été affilié avant le 1er janvier 2020 ;
- être impacté de manière significative par des mesures de réduction ou de suspension d'activité (Ex. réduction importante du chiffre d'affaires).

Ces aides ne sont pas accordées de droit. Elles doivent être dûment motivées et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

La demande doit être faite en complétant un formulaire, puis en le transmettant par courriel à l'URSSAF de domiciliation professionnelle, accompagné des pièces justificatives demandées.

La demande est ensuite étudiée par l'URSSAF, qui informera le travailleur indépendant par un courriel dès acceptation ou rejet de sa demande.

- Accéder au formulaire : [CLIQUEZ-ICI](#)

- Accéder à la liste des adresses mail des URSSAF : [CLIQUEZ-ICI](#)